



**Bureau syndical du PÉTR Vidourle Camargue
Compte rendu de la réunion du 12 février 2020
à Aimargues**

Séance du 12 février 2020

Date de convocation : 30 janvier 2020

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 5

Membres votants présents : 5

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 1

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 6

Le quorum est atteint : 5/8 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 12 février, à 15h30, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Paul FRANC, Jacky REY, André BRUNDU, Robert CRAUSTE

Procuration : Véronique MARTIN à Pierre MARTINEZ

Procuration non retenue : 0

Absents excusés :

Jean Baptiste ESTEVE, Laurent PELISSIER, Véronique MARTIN

Administration :

Maxime Charlier, Directeur du PÉTR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PÉTR Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

1 - Délibérations selon délégations au Bureau :

1. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMP – Animation et fonctionnement du GALPA 2020
2. Demande de financement au titre du dispositif LEADER–Animation et fonctionnement du GAL 2020
3. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2020 à la Région dans le cadre de la contractualisation

2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :

1. Approbation du compte de gestion 2019
2. Approbation du compte administratif 2019
3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020
4. Propositions budgétaires 2020
5. Indemnité allouée au comptable public
6. Ouverture/fermeture de poste

M. Martinez ouvre la séance et accueille les élus.

I) DELIBERATIONS

1. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMP - Animation et fonctionnement du GALPA 2020

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés au dispositif européen DLAL FEAMP qui prévoit une prise en charge à hauteur de 50% par l'Europe et de 15% de la Région. Le Département du Gard n'intervenant plus, c'est le PETR Vidourle Camargue qui compense à hauteur de 35%. La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 €.

En 2020, le GALPA Vidourle Camargue ne prévoit dans ses dépenses, uniquement celles directement liées au fonctionnement/animation.

Animation/fonctionnement 2020

Dépenses présentées au DLAL FEAMP

DEPENSES DE PERSONNEL						
Agent		Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Marie GALAND	Animatrice	39 924,45 €	50%	24,84 €	804 h	19 971,36 €
Lisette LESUEUR	Gestionnaire	39 093,36 €	50%	24,19 €	803 h	19 424,57 €
TOTAL						39 395,93 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	5 909,39 €

DEPENSE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unités	Montant Total
Nuitée	60 €	4	240,00 €
Repas	17,50 €	14	245,00 €
TOTAL			485,00 €

DEPENSE LIEES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT (sur barème)				
Type de dépense	Nombre de trajets	Nombre de kilomètres par trajet	Montant unitaire associé au barème	Montant Total
AR Aimargues - Sète	3	130 km	0,29 €	113,10 €
AR Aimargues - Narbonne	2	246 km	0,29 €	142,68 €
TOTAL				255,78 €

DEPENSE LIEES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT (sur frais réels)			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unités	Montant Total
Trajet train AR Paris	114,00 €	2	456,00 €
Trajet train AR Brest	298,00 €	1	298,00 €
TOTAL			754,00 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2020	
Type de dépense	Montant Total
Dépenses de personnel	39 395,93 €
Dépenses forfaitaires-Coûts indirects	5 909,39 €
Dépenses de restauration et d'hébergement	485,00 €
Dépenses liées aux frais de déplacement (sur barème)	255,78 €
Dépenses liées aux frais de déplacement (sur frais réels)	754,00 €
TOTAL	46 800,10 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	15 %	7 020,02 €
DLAL FEAMP	50 %	23 400,05 €
Autofinancement	35 %	16 380,03 €
	TOTAL	46 800,10 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 6
Abstention : 0
Vote contre : 0

2. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2020

Dans le cadre du dispositif européen LEADER, le PETR doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 2 ETP sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et les partenaires régionaux et départementaux à hauteur de 20 %.

Animation/fonctionnement 2020 - Dépenses présentées :

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré à Leader en heures	Montant présenté
Maxime Charlier	53 928,70 €	50%	33,56 €	803,50	26 964,35 €
Lisette Lesueur	38 880,12 €	50%	24,19 €	803,50	19 440,06 €
Aude Faye	40 019,88 €	100%	24,90 €	1607,00	40 019,88 €
				TOTAL	86 424,29 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COÛTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	12 963,64 €

FRAIS DE COMMUNICATION	
Création et exécution graphique support de communication	1 644,00 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	10%	10 103,19 €
Conseil départemental Hérault	4,9%	4 970,79 €
LEADER	80%	80 825,55 €
Département du Gard	5,1%	5 132,40 €
	TOTAL	101 031,93 €

De plus, il est demandé au Département du Gard une aide financière de 4 867,60 € pour les frais de structures et coût indirect hors des 15% forfaitaires du dossier LEADER, soit une demande totale de 10 000€. En effet, les frais de structure et coût indirect prévisionnels 2020 du PETR s'élève pour 2 ETP à environ 40 000€.

Il est proposé au Bureau syndical :

- D'adopter le plan de financement,

- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Département de l'Hérault et du Gard pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2020 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire, dont les PETR, pour les nouvelles politiques contractuelles territoriales, période 2018 - 2021. La Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2020 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du Contrat de ruralité PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Action n°5 : Animation pour dynamiser les initiatives du territoire pour la mobilité

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2020 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2020				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2020	Coût plan d'action 2020
Directeur/Animateur LEADER/Contractualisation	CHARLIER Maxime	53 954,52 €	25%	13 488,63 €
Chargée de mission Contractualisation/FEAMP	Marie GALAND	42 192,96 €	50%	21 096,48 €
Chargée de Mission patrimoine	CARLIER Patricia	33 185,16 €	50%	16 592,58 €
Total Frais salariaux plan d'action 2020		129 332,64 €		51 177,69 €

Subvention régionale sollicitée : 34 896.81 € soit 68,2%
--

A noter que 10 103.19€ sont sollicités auprès de la Région pour l'animation 2020 du GAL (LEADER), ce qui porte à 45 000€ la sollicitation et l'intervention totale de la DATRM.

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2020 dont les charges s'élèvent à 51 177,69 €,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

II) RAPPORTS PREPARATOIRES AU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

1. Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur départemental,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le compte de gestion du Payeur départemental pour l'exercice 2019 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

2. Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 sous la présidence de M. le Président, Pierre Martinez.

Les résultats de l'exercice 2019 dont le détail est joint au présent rapport s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	11 249.72 €	18 111.78 €	+ 6 862.06 €
Fonctionnement	415 133.61 €	426 719.21 €	+ 11 585.60 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2019 à reporter au budget primitif 2020 :

Investissement (report exercice 2018 + résultat exercice 2019) : 98 010.20 € + 6 862.06 € = + 104 872.26 €

Fonctionnement (report exercice 2018 + résultat exercice 2019) : 96 200.73 € + 11 585.60 € = + 107 786.33 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier Payeur Départemental, comptable du Syndicat Mixte.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte administratif 2019 du Syndicat Mixte.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

Le résultat de clôture du compte administratif 2019 fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 96 200.73 € + 11 585.60 € = + 107 786.33 €

- un résultat cumulé d'investissement de : 98 010.20 € + 6 862.06 € = + 104 872.26 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2020 et compte tenu du résultat d'investissement 2019, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2020.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter cette proposition,

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

4. Propositions budgétaires 2020

A partir de des orientations et des besoins recensés lors du débat d'orientation budgétaire, a été élaboré le budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2020.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre.

Recettes budgétaires 2020 :

Le budget primitif 2020 proposé prend en compte les résultats de l'année 2019 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 11 585.60 €
- un résultat d'investissement de : + 6 862.06 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 107 786.33 € en fonctionnement
- + 104 872.26 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 70 Produits des services : 68 096.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations : 356 533.22 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1000.00 €
- Chapitre 002 : Résultat reporté : 107 786.33 €

Pour un total de: 533 420.55 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 368.88 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €
- Excédent antérieur reporté : 104 872.26 €

Pour un total de : 115 047.59 €

Dépenses budgétaires 2020 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 200 800.00 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 284 000.00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000.00 €
- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 10 814.10 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000.00 €

Pour un total de : 533 420.55 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2020 sont les suivants :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 45 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 70 047.59 €

Pour un total de : 115 047.59 €

Le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 533 420.55 €
- en section d'investissement à : 115 047.59 €

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'un vote par chapitre des dépenses et des recettes,
- D'adopter les propositions budgétaires 2020 récapitulées sur les documents joints,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

5. Indemnité allouée au comptable public

Le montant de cette indemnité, révisable chaque année, est calculé par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre (pour mémoire en 2019 = 263.62 €).

Pour l'année 2020, les missions de comptable public seront assumées par Monsieur LACREU Hugues, Payeur Départemental.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'exercice 2020
- De dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 5 de l'arrêté précité et sera attribuée à M. LACREU Hugues, Payeur Départemental du Gard
- De dire que la dépense sera prélevée à l'article 6225 de l'exercice 2020
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

6. Ouverture/fermeture de poste

Un agent au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, répondant aux critères et conditions, peut bénéficier d'un avancement de grade en 2020. Au regard de son implication dans la structure et de sa polyvalence, j'ai d'examiné sa demande d'avancement de grade et apporté une réponse favorable.

Il sera proposé au Comité Syndical :

- D'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe,
- De fermer le poste permanent de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,
- D'inscrire ces modifications au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,
- De prévoir les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2020 et des budgets suivants,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

La séance est levée à 16h30.

Compte rendu rédigé le 12/02/2020 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez



Syndicat Mixte
MÉTR
Méditerranéenne
d'Aimargues